

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2024-01
portant sur l'approbation du devis de l'EIRL TERNAT
Thomas pour la création d'évacuations pour les eaux
usées du second espace de stockage de la SAS
CONFORT MEDICAL CREUSE
et des autres espaces vacants**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la délibération n° 2023 – 65 en date du 27 Novembre 2023 portant
approbation du projet d'aménagement d'un second espace pour la SAS
CONFORT MEDICAL,
Vu les autres demandes en cours d'étude pour la location d'autres
espaces vacants sur ce site,
Considérant que des travaux de création d'évacuation pour les eaux
usées sont nécessaires pour permettre l'installation de futurs locataires
dans ces espaces,
Vu le devis de l'EIRL TERNAT Thomas qui s'élève à 3 325, 00 € HT,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis de l'EIRL TERNAT Thomas – 8 bis rue de la Justice
– 23700 AUZANCES, est accepté pour un montant de 3 325, 00 € HT –
3 990, 00 € TTC, pour la réalisation des travaux relatifs à la création
d'évacuations des eaux usées, ceci afin de permettre l'installation de
futurs locataires.

Auzances, le 16 Janvier 2024

Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20240116-2024-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024